



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la région Guadeloupe
Préfet de la Guadeloupe

Basse-Terre, le - 7 MARS 2019

SECRETARIAT GÉNÉRAL

**DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET
DES AFFAIRES JURIDIQUES**

SERVICE DE LA LÉGALITÉ ET D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS

Section du contrôle de la légalité et budgétaire

Affaire suivie par : M-F CHAPITEAU

Tél : 05 90 99 38 95

Fax : 05 90 99 38 72

Courriel : collectivites-budgetdotations@guadeloupe.pref.gouv.fr

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,

à

N° 2019/ *161* /SG/DCL/SLAC/BFL/MFC

- destinataires in fine -

Objet : @ctes Budgétaires – télétransmission des documents budgétaires.

Réfer : mes courriers DiCTAJ/BRA/FG/2016-C3-748 du 17 mai 2016 ;
DiCTAJ/BRA/FG/2017-C3-904 du 22 juin 2017.

P. J : 4

Depuis sa mise en service en 2005, le dispositif @ctes permet d'effectuer l'envoi dématérialisé des actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État. En 2012, la direction générale des collectivités locales a étendu cette dématérialisation aux actes budgétaires.

Par des correspondances ci-dessus visées, je vous sensibilisais sur les nombreux avantages qu'offrait ce dispositif et vous invitais à y adhérer.

L'application de cet outil présente des avantages de plusieurs natures :

- les documents budgétaires sont mis en forme de façon automatique conformément aux maquettes réglementaires, plus de difficultés de consolidation, les agents n'ont plus à saisir plusieurs fois les mêmes informations budgétaires ;
- les documents peuvent être adressés à tout moment par voie électronique à la préfecture ou à la sous-préfecture. L'application informatique génère automatiquement un accusé de réception, qui atteste du caractère exécutoire de l'acte sans devoir attendre le retour du document revêtu du cachet ;
- ce dispositif évite les déplacements ou les envois sous plis affranchis et permet des économies ainsi que des gains de temps et de productivité substantiels. Les budgets n'ont plus à être réimprimés pour diffusion ;
- l'espace de stockage est diminué car l'archivage des documents budgétaires peut être réalisé au format Pdf après rematérialisation.

La loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) prévoit une obligation de transmettre, par voie électronique à partir de l'exercice 2020, l'ensemble des documents budgétaires pour les collectivités et EPCI à fiscalité propre de 50 000 habitants et plus.

Madame le maire de Baillif
Madame le maire de Basse-Terre
Monsieur le maire de Bouillante
Madame le maire de Capesterre-de-Marie-Galante
Monsieur le maire de Capesterre-Belle-Eau
Madame le maire de Deshaies
Monsieur le maire de la Désirade
Monsieur le maire de Gourbeyre
Monsieur le maire de Goyave
Monsieur le maire du Gosier
Madame le maire de Grand-Bourg
Monsieur le maire du Lamentin
Monsieur le maire de Morne-à-l'Eau
Madame le maire du Moule
Monsieur le maire de Petit-Bourg
Monsieur le maire de Petit-Canal
Monsieur le maire de Pointe-à-Pitre
Monsieur le maire de Pointe-Noire
Monsieur le maire de Port-Louis
Monsieur le maire de Saint-Claude
Monsieur le maire de Saint-François
Monsieur le maire de Saint-Louis
Monsieur le maire de Sainte-Anne
Madame le maire de Sainte-Rose
Monsieur le maire de Terre-de-Bas
Monsieur le maire de Terre-de-Haut
Monsieur le maire de Trois-Rivières
Monsieur le maire de Vieux-Fort
Monsieur le maire de Vieux-Habitants

Monsieur le président de la communauté d'agglomération du Grand Sud Caraïbe

Madame la présidente de la communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre

Madame la présidente de la communauté de communes de Marie-Galante

Monsieur le président de la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre

Monsieur le président de la communauté d'agglomération la Riviera du Levant

Monsieur le président de la communauté d'agglomération Cap Excellence

Monsieur le président du service départemental d'Incendie et de secours (SDIS)

Monsieur le président de l'office de l'Eau

Monsieur le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale

Monsieur le président du syndicat d'électricité de la Guadeloupe (SyMEG)

Monsieur le président du syndicat pour la mise en valeur des sites et plages

Monsieur le président du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la région de Pointe-à-Pitre
(SIAEAG)

Monsieur le président du syndicat pour la valorisation des déchets (SYVADE)

Monsieur le président du syndicat intercommunal de la piscine ABYMES/POINTE-A-PITRE/GOSIER

Monsieur le président du syndicat des transports du petit cul de sac marin (SMT)

Monsieur le président du syndicat Routes de Guadeloupe

Monsieur le président de l'Établissement public foncier (EPF)

Madame la présidente du conseil départemental

Monsieur le président du conseil régional